



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNE d'AIGUILLES Avis

Le Préfet des Hautes-Alpes informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2022, est ouverte une enquête publique sur la commune d'Aiguilles pour un projet d'extension de l'Association Foncière Pastorale (AFP) autorisée de Peynin-Lombard. L'enquête se déroulera **du 22 septembre au 21 octobre 2022**.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie d'Aiguilles, où les intéressés pourront en prendre connaissance aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Un **registre dématérialisé d'enquête publique** est également disponible sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4179>

Un dossier et un registre d'enquête seront également déposés à la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes, 3 place du Champsaur, 05 000 GAP, uniquement sur rendez-vous. **Monsieur Christian ALBERT** est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Les observations sur le projet d'extension de l'AFP pourront lui être adressées soit par correspondance à la mairie d'Aiguilles, soit par l'intermédiaire du registre dématérialisé, soit lors d'une permanence en mairie d'Aiguilles les **mercredi 19 et jeudi 20 de 09h00 à 12h00, et le vendredi 21 octobre de 14h00 à 17h00**.

Les intéressés pourront également adresser leurs observations par courriel à l'adresse mail suivante : enquete-publique-4179@registre-dematerialise.fr

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à disposition du public en mairie d'Aiguilles, sur le site du registre dématérialisé, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes.

Les documents sont communicables, à ses frais, à toute personne qui en fera la demande au Préfet des Hautes-Alpes.